

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-09-21-017

Séance du 21 septembre 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	A	RAVEROT L.	PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	P	
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	Arrivé à 20h20
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	A	COLIN A.
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	A	GALLAGA I.
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne BELDONT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Pouvoirs : 3

Quorum : 15

Objet : PATRIMOINE - Dépôt des archives anciennes aux archives départementales de l'Ain

Rapporteur : Serge JARLES, Conseiller municipal délégué

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.212-6, L.212-10 et L.212-12 ;

Vu le projet de contrat de dépôt des archives communales aux Archives départementales de l'Ain ;

Considérant que les communes sont propriétaires de leurs archives et veillent à leur gestion, à leur conservation et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives ;

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de conserver leurs archives mais peuvent, par contrat, déposer auprès du service départemental d'archives territorialement compétent leurs registres de l'état civil ayant plus de cent vingt ans ainsi que les autres documents ayant plus de cinquante ans, n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif ;

La commune de Montluel souhaite procéder au dépôt auprès des Archives départementales de l'Ain de ses archives anciennes antérieures à 1790. Ce fonds représente environ 4,58 mètres linéaires d'archives.

La commune ne dispose pas actuellement d'un local permettant d'assurer des conditions de conservation satisfaisantes pour ces documents anciens. Leur dépôt auprès des Archives départementales de l'Ain permettra d'assurer leur sécurité, leur conservation et leur communication dans des conditions adaptées.

Accuse de réception et leur communication
001-210102620-20260921-2026-09-21-017-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Sous réserve de l'accord du Conseil municipal, les Archives départementales de l'Ain procéderont à la prise en charge de ces documents au cours du mois d'octobre 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le dépôt des archives anciennes de la commune de Montluel auprès des Archives départementales de l'Ain ;**
- **D'approuver les termes du contrat de dépôt des archives communales aux Archives départementales de l'Ain ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La secrétaire de séance

Le Maire,

Corinne BELDONT

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260921-2026-09-21-017-DE Date de réception préfecture : 24/09/2026
--